

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Messieurs Pierre Étienne CONTESSE, Camille SIMAR, Olivier DEFAUT, Jean-Paul VIVIEN, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Évelyne MURGER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Monsieur René SCHEIDER, Madame Céline VUAGNOUX.

**SECRÉTAIRE** : Monsieur Camille SIMAR

Préalablement au début de séance, le Maire demande aux élus présents si le compte-rendu du précédent conseil municipal appelle des remarques ou oppositions de leur part.

A défaut, le compte-rendu du 25 Août 2017, est adopté à l'unanimité.

### I° - ACQUISITION DE TERRAIN

Dans le cadre de l'aménagement du centre du village et la possibilité de créer un espace d'agrément complémentaire tant pour les diverses manifestations que pour proposer aux jeunes un terrain de sport, le Maire propose de réfléchir à l'acquisition éventuelle d'un terrain appartenant à Monsieur Gilles NIOT.

En effet, ce terrain pourrait être utilisé en parking complémentaire pour les manifestations ou locations de salle des fêtes, terrain de sport et esplanade pour les manifestations.

Il s'agit de la parcelle AB 44, située rue du Bas de la Forge en bout du terrain communal, d'une superficie de 3693 m<sup>2</sup>, exploitée actuellement par Monsieur Philippe VACHET suivant bail à ferme de neuf ans, à échéance en 2021.

Ce terrain est pour partie, classé en zone U et pour la seconde partie, en zone NA.

Ayant rencontré le propriétaire, celui-ci ne serait pas hostile à vendre à la Commune, souhaitant toutefois se réserver une bande de terrain derrière ses maisons, au profit de ses locataires.

La parcelle serait dans un premier temps ensemencée en herbe pour permettre d'avoir un entretien à moindre coût, avec une allée en gravier autour dans le même état d'esprit que le parc communal.

**Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de charger le Maire, de poursuivre le dialogue avec le propriétaire du terrain en question et de lui demander, de faire une offre de prix à la Commune.**

### II° - FOSSÉ RUE DE L'AIGLE DE MEAUX

Le Maire informe qu'il a été sollicité par plusieurs administrés, pour procéder au curage du fossé allant de la petite Auxon à la Rue du Pasquier de la Rivière. Ainsi, pour permettre un bon écoulement, il serait souhaitable de curer celui-ci sur sa totalité, à savoir environ : 180 mètres.

Un devis est sollicité à une entreprise pour l'estimation de ces travaux.

Il est également proposé de réfléchir à l'entretien du chemin menant à la Rue du Pasquier de la Rivière, qui pourrait devenir un sentier pour les habitants de la Rue du Pasquier de la Rivière.

### III° TRANSFERT DES COMPÉTENCES

Le Maire, informe que dans le cadre de la Loi NOTRE, deux transferts de compétences à la Communauté de Communes, entreront en vigueur à compter de 2018.

#### Compétence « eaux pluviales » :

Cette compétence concerne uniquement les fossés qui sont busés, l'entretien des fossés non busés restant à la charge de la Commune.

Les missions de cette compétence : assurer la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension de ces installations et ouvrages, ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans les ouvrages publics..

#### Compétence de la gestion des milieux aquatiques (GEMAPI) :

Il s'agit déjà pour certaines collectivités de la compétence qui avait été transférée à des syndicats, tel que le Syndicat de l'Auxon à Franxault.

Les missions de cette compétence : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ceux-ci, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, cette compétence devra être transférée à la Communauté de Communes. Toutefois, le Syndicat de l'Auxon qui est composé de sept communes sur le territoire de Rives de Saône et une commune située sur le Grand Dole, soit sur deux départements différents, peut continuer à exister et la Communauté de Communes lui déléguerait cette nouvelle compétence.

Au final, le Syndicat de l'Auxon doit transférer obligatoirement, au vu de la Loi Nôtre, la compétence à la Communauté de Communes, laquelle ne pouvant l'exercer, devra sous-traiter l'entretien et l'aménagement de la rivière au Syndicat de l'Auxon.

La Communauté de Communes Rives de Saône devra abonder au budget du Syndicat pour les sept communes concernées sur son territoire, et le Grand Dole participera au budget pour la huitième commune. Cette participation financière sera répercutée sur la taxe foncière sur l'ensemble des habitants, sur la ligne Gemapi.

D'autre part, les délégués nommés au Syndicat de l'Auxon, à compter du transfert de la compétence, ne pourront être que des élus des conseils municipaux. Il appartiendra dès lors, à la Commune de Franxault, de désigner deux délégués au sein de son conseil municipal en lieu et place de Mrs Henri BONNEFOY et René BOUCHARD.

### IV° ARCHIVES COMMUNALES

En 2012, un travail d'archivage a été réalisé pour l'ensemble de tous les documents communaux, y compris les syndicats ayant leur siège à la Mairie de Franxault. Un logiciel d'archivage a été également installé, permettant ainsi de faciliter la recherche de documents et de continuer à procéder à l'épuration des dossiers dans le temps.

Pour permettre une bonne gestion de ces archives, il y a lieu de procéder à l'élimination des archives concernées environ tous les cinq ans.

Les travaux consistent à éditer la liste des archives à supprimer, à dresser le bordereau d'élimination et à le transmettre aux archives départementales pour accord. Au retour de cet accord, les documents concernés sont d'une part, supprimés dans le logiciel et d'autre part, doivent être détruits. Dans la continuité, un travail d'archivage des nouveaux documents est réalisé, pour permettre leur stockage dans de nouvelles boîtes.

Ces travaux nécessitent du temps complémentaire estimé à quarante heures pour un coût chargé d'environ 650 €, réparti sur plusieurs mois.

En parallèle, l'acquisition d'un destructeur de documents pour environ 150 € permettrait de détruire au fur et à mesure les pièces à supprimer et d'autre part, celui-ci pourrait également servir pour le pôle scolaire.

Le Maire propose au Conseil Municipal, d'octroyer ce travail complémentaire à la secrétaire de Mairie, sous réserve de son accord, pour une durée estimative de quarante heures, précision étant faite que ces heures seront réalisées en dehors du temps de présence actuel de l'agent et réparties sur plusieurs mois.

**Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de :**

**- procéder à l'épuration des archives communales ;**

**- de confier ces travaux à la secrétaire de Maire pour un temps estimé à 40 heures, pour un coût de 650.00 € charges comprises.**

#### **V° MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES**

Dans la continuité du projet de maison des assistantes maternelles, Mmes SIRANDRE et POIRIER ont rencontré mi-septembre la PMI, le Maire fait part du compte-rendu établi suite à ce rendez-vous.

La PMI demande aux porteurs du projet, de présenter une étude de besoins beaucoup plus approfondie avec élaboration d'un budget prévisionnel sur 3 ans à l'appui d'un comptable, de créer l'association, de faire une charte et un règlement intérieur entre assistantes maternelles, de préparer un contrat de location avec le propriétaire des locaux mis à disposition.

L'ensemble de ces documents, devra être transmis avant la fin novembre à la PMI pour leur permettre d'étudier le projet. Si ce projet leur semble réalisable, le dossier définitif pourra être déposé auprès de la PMI qui a un délai de trois mois pour donner son accord définitif ou non, sur l'ouverture.

Au vu de toutes ces démarches administratives, l'ouverture de la maison des assistantes maternelles ne pourra pas se faire avant Septembre 2018.

**Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de :**

- **Poursuivre le projet de MAM**
- **Établir un projet de contrat de location en concertation avec les assistantes maternelles.**

#### **VI ° QUESTIONS DIVERSES**

1/ Spectacle de Noël et repas des aînés :

Magalie SCHOLLAERT propose le week-end du 8 au 10 Décembre, pour organiser le spectacle de Noël le 8 Décembre et le repas des aînés, le Dimanche 10 Décembre. La distribution des colis aux aînés, aura lieu le samedi 9 Décembre.

Le spectacle de Noël « Rock'n Noël », d'une durée de quarante cinq minutes, pour un coût entre 600 € et 800 € aura lieu le vendredi soir à 18 h 30, suivi de la distribution des jouets aux enfants, âgés de 0 à 10 ans, par le père Noël.

Pour le repas des aînés : un devis est demandé à Genty traiteur, à voir pour l'animation de l'après-midi avec éventuellement un groupe de majorettes ou musiciens.

À cet effet, une réunion avec le CCAS se tiendra le Samedi 14 Octobre, pour avoir leur avis sur l'organisation du repas l'année dernière ainsi que sur le choix des colis, et connaître leurs idées tant sur le repas que sur l'animation musicale et les colis pour cette année.

## 2/ Journée de sécurité routière pour les enfants :

Lors d'une précédente réunion de conseil municipal, il avait été décidé d'organiser en collaboration avec une association de prévention routière, une demi-journée pour sensibiliser les jeunes du village (du CM1 à la 3ème) sur la sécurité routière des piétons.

Magalie SCHOLLAERT a contacté l'Association et le choix du Samedi 4 Novembre à 15 h 30 a été retenu, moyennant un coût de 50.00 €.

En première partie, un film « choc » sera projeté aux adolescents, suivi d'un débat questions-réponses autour de la prévention routière. Pour terminer cette présentation, il sera proposé d'accompagner les adolescents à la tombée de la nuit, sur la voirie communale, pour les sensibiliser aux endroits dangereux pour les piétons.

En parallèle, Groupama a répondu favorablement à notre demande, en offrant des gilets jaunes pour les enfants et les adultes. Le Président de la Caisse Locale sera invité, à venir remettre les gilets jaunes le samedi 4 novembre en fin d'après-midi.

Le Maire propose, qu'il serait peut-être souhaitable d'inviter l'ensemble des enfants des classes de CM1-CM2, fréquentant le pôle scolaire. Magalie SCHOLLAERT doit recontacter l'intervenant pour savoir, si il prend un nombre de personnes maximum.

Pour la bonne organisation de cette formation, des invitations seront ensuite adressées à chacun des adolescents avec un coupon-réponse à retourner au secrétariat de Mairie.

## 3/ Mobilisation pour la rentrée scolaire :

Devant le refus de l'Académie d'octroyer l'accord au Sivos de l'Auxon, pour le retour à la semaine de quatre jours, une mobilisation a eu lieu en partenariat avec les parents d'élèves et les élus, et donc un blocage pacifique a lieu tous les mercredis matins.

Une pétition a été organisée et signée « pour ou contre le retour de la semaine à 4 jours » et « pour ou contre le blocage de l'accès à l'école le mercredi matin ». Celle-ci a recueilli 45 signatures dont 8 contre.

Toutefois, quelques enfants se présentant le mercredi matin (environ cinq), ils seront pris en charge par les enseignants présents à la bibliothèque, mais ce temps n'est en aucun cas un temps de classe.

Il s'agit uniquement d'un temps de garde, pendant la durée du blocage à l'accès au pôle scolaire.

Un courrier établi par le Sivos de l'Auxon, a été adressé ce jour en recommandé avec avis de réception à la DASEN, pour obtenir un rendez-vous avec les élus et entamer le dialogue pour le retour à la semaine de quatre jours.

En attendant, la décision a été prise de maintenir le blocage le mercredi matin.

## 4/ Assemblée générale de la Société de Chasse :

Le Maire dresse le compte-rendu de l'assemblée générale de la Société de chasse qui a eu lieu, ensuite de quelques tensions durant la période estivale entraînant des démissions de certains membres du bureau.

Une modification des statuts a été votée passant le nombre de membres du bureau de neuf à six, avec l'élection du nouveau bureau : Mr Georges MODOT Président, Mr Georges MURGER Vice-président, Mr David REVERCHON trésorier, Mr René BOUCHARD Vice trésorier, Mr Alain RAFFIN Secrétaire et Mr Bastien BOITET Vice secrétaire.

Le nouveau bureau a établi un nouveau règlement intérieur. Il sera procédé également comme convenu à l'entretien des lignes.

#### 5/ Salle des fêtes :

Magalie SCHOLLAERT présente une offre de prix pour une table de travail en inox, en lieu et place de la table en bois située à côté de la gazinière, laquelle présente un danger dû à son matériau et à sa toile cirée en étant à côté d'un plan de chauffe. De plus, cette table en inox pourrait également permettre d'avoir un plan de travail supplémentaire. Le coût hors taxes, suivant les dimensions retenues, est de :139.00 € HT à 159.00 € HT (si option rebord).

Camille SIMAR se charge, après avoir été vérifié à la salle des fêtes, de confirmer les dimensions exactes, afin de valider la commande.

D'autre part, Magalie SCHOLLAERT présente également une offre afférente à une douchette mélangeur monotrou + bec, qui permettrait de faciliter le nettoyage et le lavage des grosses marmites ou casseroles dans l'évier. Le coût s'élève à : 165.00 € hors taxes.

**Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider ces deux devis.**

Dès réception du robinet avec mitigeur, il sera proposé à Mr Sébastien VUAGNOUX de procéder à la pose de celui-ci.

D'autre part, afin d'éviter toute discussion sur le nettoyage de la salle des fêtes par les locataires, il sera inscrit, lors de la remise des clés pour le week-end, sur l'état des lieux d'entrée, les coordonnées de la personne qui sera présente le dimanche soir à l'état des lieux de sortie (heure définie préalablement), avec l'agent technique. A défaut d'être présent et pour le cas où la salle des fêtes ne serait pas propre, il sera alors facturé au locataire un montant de 50.00 €, tel que celui-ci a été défini dans une précédente délibération du Conseil Municipal.

#### 6/ Forêt communale :

Le Maire présente le bilan financier établi par l'Office National des Forêts pour l'année 2016, celui-ci présente un déficit de 1.446,09 € dû, au manque d'affouagistes. Il y aura lieu, si cette situation persiste, de réfléchir éventuellement à proposer les lots de bois, à des affouagistes extérieurs à la Commune.

Pour mémoire, le bilan financier des années 2015 et 2014, présentait respectivement un excédent de 12.056,07 € et 4.603,49 €.

#### 7/ Local associations :

La grange du presbytère dont la Commune a repris possession, n'est pas totalement débarrassée. Les travaux pour stabiliser en gravier l'accès auront lieu en coordination avec les travaux de mise en place de la micro station prochainement.

Il est précisé que le parquet qui est dans le parc communal depuis la dernière manifestation, attend que ce local soit disponible pour éventuellement le stocker. Il est rappelé qu'un règlement intérieur sera établi entre chaque association auquel sera joint, un inventaire des biens pour chacune d'elles.

Il sera rappelé également à chacune des associations, lors de la réunion du mardi 3 octobre 2017, que les bacs d'ordures ménagères qui sont empruntés à la Communauté de Communes Rives de Saône, lors des manifestations, doivent être pris en charge et réacheminés dans les locaux de la Communauté de Communes, par les Associations au plus tard le mardi suivant la manifestation.

8/ Préau :

L'Abeille se réunit le lundi après-midi pour faire des activités, dans le préau situé à côté de la Mairie. Cette dernière a demandé comment procéder pour régler l'électricité consommée durant ses rencontres, il lui sera proposé de faire un ou deux relevés test et un forfait sera alors défini avec la Mairie.

9/ Nouvelle Association :

Monsieur Olivier DEFAUT présente son Association « Les Loups d'Ambre » créée dernièrement, dans le but d'obtenir des sponsors pour le championnat du monde qui se déroulera en Suède en 2018. Cette Association a son siège social à la Mairie de Franxault, le bureau est composé comme suit : Président : Mr Olivier DEFAUT, Trésorier : Mr Raphaël DUGOIS, Secrétaire : Mme Jennifer DUGOIS.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 0 heures 30.*